

Bulletin édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication A. MONTINTIN 57, avenue d'Italie 75013

pour la recherche, manifestez le 13 juin !

La Loi Triennale (1986-1988) de la recherche comme le budget 1986, qui se discutent prochainement à l'Assemblée, conditionnent à la fois le fonctionnement des laboratoires et les revendications des personnels.

EN MATIÈRE D'EMPLOI,

La Loi Triennale propose un nombre de créations dans la recherche publique inférieur à celui de 1985 (1 400 contre 1 518) tout en reprenant l'idée de « bourses post-doctorat ».

EN MATIÈRE DE DÉPENSES,

Le projet retient un taux de croissance égal à 4 % pour le budget civil de la recherche avec une priorité absolue pour la recherche industrielle. Si on se souvient que la Loi d'Orientation estimait qu'il fallait une progression de 17,8 % en volume par an pour mettre les laboratoires au niveau de 1976, on peut parler d'un risque de STAGNATION dans les organismes publics.

Cette crainte s'est largement exprimée dans les Conseils Scientifiques du CNRS et de l'INSERM.

Pour répondre à la diversité des missions des organismes, pour raffermir les recherches de base, pour développer les formations par et à la recherche, pour rendre compétitives les carrières de recherche, il faut :

- Un accroissement de l'emploi scientifique au moins égal à 4,5 % par an en chercheurs et ITA!
- Un PLAN de DEBLOCAGE des carrières, une prime indexée, revalorisée et harmonisée à 16 % pour tous, la titularisation sans exclusive et notamment des MI-TEMPS!
- Une réhabilitation des moyens pour que les laboratoires dépassent leur niveau de 1976!

IL EST POSSIBLE DE MODIFIER LES PROJETS ACTUELS PAR L'ACTION.

M. CURIEN ne vient-il pas d'annoncer les premières mesures en faveur des mi-temps devant les initiatives qui ne cessent de se développer!

Beaucoup va dépendre de votre participation à la manifestation UNITAIRE du 13 JUIN à laquelle nous vous appelons avec 10 autres syndicats CGT, FEN et CFDT de la recherche publique!

pour la recherche, tous ensemble le 13 juin!

Statut-Retraite. Des questions et des réponses

Vous trouverez ci-dessous des réponses à quelques questions concernant le statut et la retraite.

Integration

Rétroactivité financière ? Oui, à la date de titularisation choisie.

Et pour les 2B/2D intégrés en Assistants Ingénieurs ? Oui, au 1/1/84 pour ceux qui constitueront initialement le corps (ceux qui seront nommés en 1985).

• Que deviennent les échelons accélérés obtenus au cours de l'année 1984 ?

Pour l'intégration il en sera tenu compte sous forme de reliquat d'ancienneté supplémentaire.

• Cas des Ingénieurs d'Etudes ?

Parfois dans les conditions d'intégration, il est indiqué : ancienneté maintenue moins 1 an.

Que se passe-t-il lorsqu'un agent n'a, par exemple que six mois dans son échelon La diminution d'ancienneté ne portera que sur les six mois.

• Les agents recrutés en même temps à 1/2 temps au CNRS et à 1/2 temps à 1'INSERM sont-11 intégrables ?

Non, car pour chacun des organismes l'agent n'est considéré que comme agent à mi-temps.

 Un agent ayant deux 1/2 temps dans deux labo-ratoires différents au CNRS est-il titularisable ?

Oui, il est considéré par la Direction comme un plein temps.

- Les agents en stage ? Ils sont intégrés comme fonctionnaires stagiaires et au bout d'un an sont titularisés dans les conditions du nouveau statut.
- Les agents en congés maladie ? Ceux qui sont en congé maladie rémunérés (à 50 ou 100 %) sont titularisés dans les conditions des agents en activité.

Ceux qui sont en congés grave maladie

- début de ce congés avant le 1/1/84 : ils seront titularisés au retour du congé.
- début de ce congé après le 1/1/84 : ils sont titularisé au 1/1/84 et le ∞ ngé grave maladie se transforme en congé maladie de longue durée (Fonction Publique).
- Pour quelqu'un qui part dans peu de temps à la retraite, est-il possible d'être titularisé avant la fin des 6 mois d'option ?

Selon la Direction du CNRS, il n'y aurait pas d'obstacle, c'est à négocier avec l'A.D.

Retraiter

● Faut-il avoir fait 15 ans de services effectifs en tant que titulaire pour bénéficier d'une retraite Fonction Publique . Non, les services pris en compte pour l'ouverture du droit à pension (15 ans) sont :

- les services effectifs en tant que titulaire.
- les services militaires effectifs,
- les services effectifs de non-titulaire dont la validation est autorisée.

• Qu'appelle-t-on services validables ?

Dans l'état actuel des choses les seuls service's validables sont ceux de non titulaire effectués dans les administrations de l'Etat, visés par le code des pensions.

D'autres services (hors-statut, horaires, vacataires) devraient pouvoir être validés. Mais pour cela ils doivent faire l'objet d'un arrêté interministériel à annexer au code des pensions. Cela est encore à gagner.

Si l'intégration dans le mouveau statut est le 27/I2/84 (date de sortie du décret) quel est le salaire pris en compte pour le calcul de la dette ?

En tout état de cause le salaire annuel pris en compte est celui afférent au PREMIER INDI-CE de titulaire, à la date de titularisation.

● Une femme qui a eu trois enfants et a 12 ans de services effectifs ou validés a-t-elle droit à pension ?

Non, il faut 15 ans de services effectifs ou validés, les bonifications pour enfants ne sont rajoutées qu'après.

- ◆ Un agent décide de valider ses années de nontitulaire et quitte le CNRS pour le privé dans quelques années (avant soixante ans), que se
 - 1) Moins de 15 ans de services effectifs ou validés : c'est le Trésorier Payeur Général qui a la charge de faire rembourser la dette qui ne s'éteint pas). Au moment du départ à la retraite les sommes remboursées comme celles cotisées en tant que titulaire sont reversées au régime général.
 - 2) 15 ans ou plus de services effectifs ou validés : c'est le Trésorier Payeur Général qui a la charge de faire rembourser la dette. Au moment du départ à la retraite, la personne bénéficie d'une pension pour ses 15 ans ou plus. La pension est calculée en référence au traitement annuel (à la date du départ à la retraite) afférent à son dernier indice de titulaire.

● Rachat : Peut-on rembourser plus de 3 % par mois lorsqu'on est en activité ?

Oui, c'est 3 ou 5 %. Le rachat peut se faire aussi par anticipation en plusieurs versements supérieurs aux 5 %. Mais alors cela ne relève plus du CNRS et doit être discuté avec le Trésorier Payeur Général de son domicile.

● Que devient d'indemnité de départ à la retraite?

Cette indemnité n'est versée qu'aux contractuels partant à 65 ans à la retraite. Les titulaires n'en bénéficient pas, pas plus que les contractuels qui partent avant leurs

■ Limite de cumul des pensions Fonction Publique et pension Sécurité Sociale.

Le seul moment où intervient le "tout régime confondu" est celui de l'ouverture du droit à pension (150 trimestres).

Exemple: 20 ans de titulaire ou de non titulaire validés, + 22 ans de travail dans le privé

Pension Fonction Publique: 20 X 2 % = 40 % du dernier traitement.

Pension Sécurité sociale : pension calculée sur les mêmes bases que pour quelqu'un qui a 37 ans et demi dans ce régime, proportionnellement au nombre de trimestres cotisés.

C.D.S.T.: quel avenir?

L'Information Scientifique et Technique, devenue un secteur d'activité de pointe, n'a plus rien à voir avec la documentation scientifique traditionnelle, est un enjeu stratégique pour le présent et plus encore pour l'avenir.

L'explosion qui a caractérisé le développement de la recherche scientifique et technologique depuis la seconde guerre mondiale, a eu un double impact sur le secteur de la documentation.

Celui-ci, d'une part, s'est trouvé très vite incapable de traiter et de diffuser dans des conditions acceptables une masse d'information devenue gigantesque (plus de deux millions d'articles ou de documents scientifiques édités par an, seulement en sciences exactes); et d'autre part, l'informatique et d'autres techniques nouvelles ont amené des moyens techniques nouveaux permettant de concevoir et de réaliser de nouveaux systèmes documentaires, comme les bases et les banques de données informatisées, remplaçant avantageusement la documentation traditionnelle dépassée.

En France, grâce à la création de centres de documentation par le CNRS (CDST pour les sciences exactes, CDHS pour les sciences humaines et sociales). Cette première révolution technologique de la documentation a pu être menée à bien. C'est ainsi notamment que se sont constitués : une bibliothèque scientifique et technique de premier ordre au CDST, capable d'assurer en France la fourniture de reprographie de documents originaux (articles de revues, congrès, thèses, rapports) de la littérature mondiale

.une base de données multidisciplinaires en sciences exactes et technologies PASCAL.

.des bases de données en sciences humaines et sociales regroupées sous le sigle FRANCIS.

.des services annexes indispensables (traduction, formation, ...)

Cependant depuis le milieu des années 70 de nouveaux phénomènes apparaissent. D'une part, la place et le rôle de l'Information scientifique et technique dans le processus lu développement de la recherche scientifique et technique profondément modifiés. L'information n'est plus simplement stockée et rediffusée à l'intention des chercheurs et autres utilisateurs : elle est TRAITEE. or le traitement de l'information est un processus qui tend à s'intégrer au processus de production de cette information c'est à dire à la production scientifique elle même. En même temps des sciences et des technologies de l'information (scientométrie, bibliométrie, informatique documentaire,...) se créent et se développent. Des métiers nouveaux, des qualififications nouvelles apparaissent.

Les systèmes d'information futurs stockeront l'information sous une forme compacte informatisée. Ils la traiteront par des systèmes d'intelligence artificielle. Les utilisateurs et les producteurs de l'information pourront avoir accès à l'information stockée et dialoguer avec les systèmes pour préciser l'information recherchée ou la localiser.

Or face à ces nouveaux enjeux, la politique nationale d'Information scientifique et technique stagne. Elle cède devant ce a constat de la prépondérance américaine dans le domaine, alors que des atouts et un potentiel scientifique et technique important existent en France mais restent sous-utilisés, ou laissés à l'abandon.

La création de la MIDIST en 1979 aggrave cette situation car ses responsables d'alors sous-estimaient à la fois l'enjeu que constitue la nécessité de la création de systèmes d'information nationaux indépendants (et à rayonnement international) et les capacités du dispositif français existant à développer de tels systèmes. C'est ainsi que les deux centres documentaires les plus importants (le CDST et le CDSH) ont été soumis à une série de tentatives de démantèlement qui n'avaient pas abouti grâce notamment à l'action des personnels concernés.

En 1981, puis à la suite du Colloque de 1982 (et la LOP) il semblait qu'une nouvelle politique de l'Information scientifiqué et technique redresserait les erreurs passées.

Or, à l'heure actuelle, les deux principaux centres documentaires en France sont confrontés à des projets (dans le cadre d'une décision ministérielle de transfert du CDST en Lorraine) qui risquent de les détruire définitivement.

La France serait ainsi dans les années qui viennent totalement dépendante des systèmes d'information avancés étrangers (c'est à dire essentiellement américains) avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer notamment le contrôle par l'étranger de l'information scientifique et technique en France.

Cette issue n'est naturellement pas fatale. Mais des choix décisifs sont sur le point d'être pris. Les personnels et les spécialistes concernés se battent durement pour qu'enfin des solutions d'avenir prévalent sur les pseudo-solutions officielles de modernisation en carton pâte, et de solidarité en monnaie de singe.

Ce combat concerne l'ensemble de la communauté nationale. Une prise de conscience et une mobilisation à ce niveau sont maintenant urgentes pour que soit préservé ce secteur d'activités stratégique.

> Merwane ABD-EL-KADER. Elu SNTRS-CGT au Conseil de Laboratoire du CDST.

pour la recherche, tous ensemble le 13 juin ! DÉBATS de 9 h. 30 å 12 h. Amphi Richelieu Sorbonne

rassemblement pour la manifestation 14 h. 30, place de la sorbonne

TITULARISATION DES & TEMPS. apri le sacie, de leur servaire d'actions, rendre de 24 mai, Mr CURIEN report une délégation.

Une délégation composée de membres du Collectif mi-temps et de représentants du SNTRS-CGT du SGEN- CFDT et du SNCS-FEN a été reçue Vendredi 24 Mai par M. Curien, ministre de la Recherche.

Après que les faits lui aient été rappelés, le ministre a indiqué qu'il suivait ce dossier depuis son entrée en fonction. Il a regretté que les moyens dont il disposait alors ne lui aient pas permis de résoudre le problème plus tôt... M. Curien a ensuite rappelé les différentes possibilités qui avaient été envisagées par son ministère :

Tout d'abord, lever l'obstacle juridique qui interdit un recrutement à mitemps dans la fonction publique ; le ministère de l'Education ayant proposé cette solution pour les mi-temps de l'Education Nationale et essuyé un refus, il n'est pas apparu opportun au Ministère de la Recherche et de la Technologie de relancer ce type de proposition.

L'autre solution est la création de postes et leur attribution au personnel recruté à mi-temps pour compléter leur poste à hauteur d'un plein temps afin de procéder alors à leur titularisation au même titre que leurs collègues à temps plein.

Le ministère s'est engagé à recourir à cette solution compte tenu qu'il considère que le dernier arbitrage inter-ministériel prévoyant la création de 1 400 postes par an sur trois ans, dans le cadre de la loi de plan triennal lui permet d'envisager l'intégration des mi-temps sur la même période à savoir 1986-1988.

Sur l'insistance de la délégation, le Ministre s'est engagé à faire - promulguer à l'automne un décret modifiant le statut cadre de 1985 et permettant d'intégrer les mi-temps dans le champ de titularisation.

- à inciter les directions d'organismes à utiliser les postes en réserve pour en-

gager le processus de titularisation dès 1985.

- à convoquer les organisations syndicales des différents organismes et une repésentation du collectif à la fin Juin pour engager la concertation sur les modalités d'intégration .

Par ailleurs, le ministère va s'adresser à chaque agent à mi-temps pour mieux connaître leur intention notamment en ce qui concerne l'utilisation du temps partiel dans le cadre du statut général de la Fonction Publique.

Les mi-temps ont donc obtenu que le ministère fasse un pas important dans le sens de leur titularisation.

Le Ministère a cependant laissé entendre qu'il faudrait obtenir de nouveaux arbitrages pour que celle-ci soit effectuée. Il est donc indispensable que la mobilisation de ces personnels se poursuive et s'amplifie.

La Journée d'action du I3 JUIN sera l'occasion pour eux d'exiger que le budget 86 intègre les moyens nécessaires à leur titularisation.

Ces premiers résultats obtenus par l'intervention des mi-temps avec l'appui du SNTRS-CGT sont encourageants. Ils nous invitent à poursuivre la mobilisation en organisant des Assemblées Générales d'information et d'action pour préparer la Journée Nationale d'Action du I3 JUIN afin d'obtenir l'ouverture de négociations sur le contentieux revendicatif.

Ce d'autant qu'interrogé sur la prime, le Ministre a indiqué qu'il n'avait pas eu connaissance de ce dossier depuis un certain temps... Il a cependant été précisé qu'aucun arbitrage n'était encore intervenu.

Pour séusir le 13 Juin ... poursuivre la mobilisation ...

DEPUIS LE 9 MAI, DE MULTIPLES INITIATIVES ONT ÉTÉ PRISES DANS LES LABORATOIRES ET SER-VICES, ELLES ONT PERMIS LA MOBILISATION DE PLUSIEURS CENTAINES DE PERSONNES TANT EN PROVINCE QU'EN RÉGION PARISIENNE, EN PARTICULIER À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE D'ARRÊTS DE TRAVAIL LE 23 MAI DERNIER. IL EN A ÉTÉ AINSI :

---- A BORDEAUX ----

Assemblée générale le matin de 80 personnes pendant deux heures, puis rassemblement l'après - midi de près d'une centaine de personnes.

Il a été décidé l'occupation. à partir du vendredi 24, de l'AD par une quinzaine de personnes renouvelées chaque jour, avec organisation de débats sur les primes, la retraite, les listes d'aptitude etc.

Le collectif pour la prise en compte des listes d'aptitude poursuit son action. Les Administratives de l'AD quant à elles reconduisent leur mot d'ordre de grève d'une journée reconductible jusqu'au mardi 28 Mai.

---- A TOULOUSE ----

C'est en tout environ 130 personnes qui ont participé à des A.G. décentralisées. Un débrayage d'une heure reconductible a été proposé.

---- A GRENOBLE ----

C'est plus de 60 personnes qui se sont rassemblées au Polygone. Un rassemblement régional est envisagé pour la journée d'action du 13 Juin.

---- A STRASBOURG ----

Assemblée Générale de 55 personnes au CRN. La journée d'action du 13 Juin se prépare activement.

---- A LYON ----

Après une A.G. des administratifs de l'A.D., quatorze d'entre -eux sont allés en délégation voir l'Administrateur délégué.

---- EN REGION PARISIENNE ----

De nombreuses A.G. ont été organisées. 120 personnes venues en délégation de quatorze centres de recherche se sont rassemblées devant le MRT. Une délégation a été reçue par Madame Le Dur, Chef de cabinet du Ministre, qui s'est bornée à enregistrer nos revendications.

La rue du Maroc, l'AD de la 9ème, l'IEF, poursuivent leur débrayage d'une heure reconductible.

---- AU SIEGE DE L'INSERM ----

Vingt-cinq administratifs réunis en A.G. le Mardi 28, ont décidé de donner un nouvel élan à leur campagne de mobilisation en discutant service par service avec les personnels pour qu'ils participent à l'enquête sur l'action sur la prime que le tout nouveau Collectif des administratifs vient de lancer.

DERNIERE MINUTE : --- A BORDEAUX --- Les personnels administratifs en grève reconductible depuis le 9 Mai, ont obtenu que l'AD rencontre Mrs PAPON et DIDIER dans les jours qui viennent. Ils ont suspendu leur action de grève et décidé une nouvelle A.G. le mercredi 5 Juin pour apprécier les réponses de la Direction et envisager la poursuite de leur action.

--- A TOULOUSE --- Le 24 Mai, 60 personnes réunies à l'A.D. à l'appel du SNTRS, avaient décidé de reconduire leur débrayage d'une heure pour le vendredi 31. Près de 90 personnes ont participé à cette nouvelle initiative, qui s'est conclue sur la perspective d'un rassemblement à 1'A.D. le 5 JUIN, suivi d'une manifestation en direction du Délégué Régional du CNRS.